



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Communiqué de presse

Lundi 28 Septembre 2020

OPÉRATION DE CONTRÔLE SUR UNE ESPÈCE À ENJEUX : LE TÉTRAS-LYRE EN HAUTE-SAVOIE



© Benoit Guyonnaud / Office français de la biodiversité – L'arme et les oiseaux saisis le 20 septembre 2020.

Le dimanche 20 septembre 2020, date de l'ouverture de la chasse aux galliformes de montagne, les inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont mis en place une opération de surveillance afin de veiller au respect des prélèvements par la chasse de ces oiseaux, et notamment le tétras-lyre.

Le tétras-lyre, une espèce fragile, sous surveillance

Les populations de cette espèce font l'objet d'un suivi constant et régulier mis en place depuis plusieurs décennies par l'Observatoire des Galliformes de Montagne, association regroupant plusieurs organismes œuvrant pour le maintien de ces populations ainsi que de leur habitat.

Ces suivis indiquent que le statut de conservation de l'espèce est fragile. D'un point de vue réglementaire, les prélèvements sont autorisés dans le cadre d'un plan de chasse avec des quotas par territoire de chasse déterminés annuellement après avoir examiné le succès de la reproduction. Seul le tir des mâles est autorisé car leur nombre a moins d'influence sur le succès de la reproduction que celui des femelles, crucial pour le maintien de la population.

Une priorité de l'OFB en Haute-Savoie.

La surveillance de la pratique de la chasse de ces espèces et le contrôle de leurs prélèvements font partie des priorités d'action de l'Office français de la biodiversité dans le département.

Le service départemental de Haute-Savoie, avec l'appui du service de la Savoie et des agents des Réserves Naturelles, a ainsi mis en place une surveillance spécifique sur la commune des Contamines Montjoie, dans le secteur du col du Joly.

Saisie, contravention et retrait de permis de chasser

Dans la matinée, les agents ont contrôlé un chasseur qui venait de prélever et transporter un tétras lyre mâle sans dispositif de marquage « plan de chasse » réglementaire et surtout pour avoir également tué et transporté une femelle de cette espèce, ce qui est formellement interdit.

L'arme ainsi que les oiseaux ont été saisis. Le contrevenant encourt des contraventions de 5ème classe pouvant aller jusqu'à 1500 euros chacune et le retrait de son permis de chasser.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité né de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact Presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85
Romane Dondi : 07 63 32 69 89
Presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes
04 72 78 89 40 - dr.auvergnerhonealpes@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes
Service départemental de Haute-Savoie :
stephane.anselme-martin@ofb.gouv.fr – 06 25 07 07 03